



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-neuf et le 3 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 27 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme FLORENCE TOULZE, Mme NADINE MAURIN, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, Mme CLAUDE RIERA

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), Mme SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. LAURENT ROUX (Pouvoir donné à Mme NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ORTIC), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), Mme ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Était absent excusé** : M. NICOLAS COSTES

Mme ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2019/69

**Objet : Mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire – Partenariat avec la société Visiocom**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2015/104 du 16 décembre 2015 relative au partenariat conclu avec la société Visiocom pour la période 2016 à 2019 portant sur la mise à disposition gratuite d'un minibus financé grâce à la publicité et mis à disposition des associations de l'Union prioritairement en faveur des associations sportives.

Ce minibus a été financé par les entreprises suivantes :

- Castorama L'Union
- Caméléon en fête
- Adhap services
- Nexity / ADN Patrimoine
- GH - Cabinet comptable Gilles Hourquet
- Que du Bonheur
- La Ferme des Violettes
- Intermarché Les Violettes

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le - 8 JUIL. 2019

ID : 031-213105612-20190703-D2019\_69-DE



Ce véhicule 9 places a été utilisé par une quinzaine d'associations essentiellement sportives et a parcouru 80 000 kilomètres. L'objectif est d'amener, à moindre coût pour les clubs, les jeunes sportifs aux compétitions du week-end. Il sert également en semaine et pendant les vacances.

Il a notamment permis au comité de jumelage de véhiculer les Italiens sur la commune. Il sert aussi à nos agents lorsqu'ils doivent faire visiter les installations à plusieurs entreprises. Le coût pour la commune se limite à l'assurance et à l'entretien. S'agissant d'un véhicule neuf, les frais d'entretien sont minimes.

Au vu du succès de cette opération qui répond à un besoin constant des associations concernées, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a relancé une procédure de commande publique (Voir arrêté de décision n°2019-34 de la présente note de synthèse). La société visiocom a été retenue à la suite de cette procédure.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition gratuite avec la société Visiocom et l'ensemble des documents correspondants à cette affaire étant entendu que la Maison des Sports assurera la gestion de ce minibus qui sera prioritairement utilisé par les associations sportives mais qui pourra également l'être par les autres associations et par les services municipaux.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite avec la société Visiocom et l'ensemble des documents correspondants à cette affaire.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le - 8 - 8 JUIL. 2019  
- Affiché le - 8 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

